COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2019

*Présents* : Meyers L, Junius C, Douin Y, Maurage D, Vincent JM, Hakin L

*Excusés*: Rousch H, Croes D

1. **Administratif :**

Une diminution de 85 affiliés (joueurs, non joueurs, licence A….) est dénombrée par rapport aux affiliés de la saison passée au même moment.

En ce qui concerne les transferts en province de Liège on compte 146 transactions. Si on fait la balance c’est 146 départs pour 146 arrivées. Quelques joueurs quittent notre province pour d’autres, tandis que des joueurs d’autres provinces font le chemin inverse.

Le club de Retinne nous a fait part de son intention de cesser toutes ses activités dès la saison prochaine. Nous attendons un courrier officiel de la part du club de Retinne pour entériner la cessation d’activités de ce club. Les conséquences de cet arrêt sont les suivantes : en fonction des résultats obtenus la saison passée des places se libèrent en 2P, 3P, 4P et 5P.

Une diminution importante des amendes est constatée uniquement en province de Liège. Nous ne pouvons pas à l’heure actuelle dire avec certitude que c’est un effet dû aux dispositions prises concernant l’interclubs provincial liégeois. Une année supplémentaire devrait permettre de voir si cette tendance se confirme.

Nous allons aussi vérifier que le nouveau logiciel qui gère les amendes ne présente pas de bugs.

1. **Assemblée provinciale** :

Si à l’ordre du jour il n’y avait pas ou peu d’interpellations et de demande de modifications aux règlements, l’assemblée a été intéressante. En effet, la possibilité d’avoir des échanges sur différents sujets conjugués à l’écoute des uns et des autres a permis un partage d’idées.

La demande de Jalhay concernant la modification de descente de deux divisions en cas de forfait général n’a pas été votée. En effet, une évaluation à plus longs termes semble être plus appropriée pour voir si les effets sont trop pénalisants ou non.

Le club de Recht a également attiré l’attention sur le suivi de certaines affaires qui relèvent du disciplinaire. En réponse, nous avons expliqué que les procédures avaient déjà été modifiées depuis la restructuration de l’aile francophone mais que les délais restaient très courts et ne permettaient pas toujours de pouvoir investiguer en temps et en heures pour rester dans les délais de recevabilité.

A l’avenir, l’encodage des feuilles en ligne permettra, lorsqu’une remarque sera émise sur la feuille, d’être directement envoyée vers les responsables du parquet provincial sans passer par des intermédiaires (le responsable interclubs actuels). Attention que pour ceux qui continueraient avec des feuilles manuelles, ce n’est que le responsable interclubs qui aura la faculté de faire suivre vers le parquet.

1. **Règles particulières** :

Nous décidons également d’élargir le parquet en faisant appel à trois personnes issues des clubs provinciaux afin de permettre une réaction plus rapide et plus appropriée par rapport aux affaires disciplinaires. Ces personnes recevraient également en direct les plaintes et remarques apposées sur les feuilles de matchs.

Nous décidons aussi d’inclure dans les comptes rendus de nos réunions de CP, le suivi des affaires disciplinaires qui ont été examinées par le parquet provincial.

Nous modifions aussi la règle des forfaits ponctuels, au lieu de deux forfaits ponctuels, on passera à trois forfaits pour être déclarer forfait général. Les amendes liées à ces forfaits ponctuels devraient aussi être revues à la hausse, afin de dissuader les clubs de se servir de cette possibilité en dehors d’un manque de joueurs ; le tarif sera communiqué plus tard.

En ce qui concerne les joueurs alignés sur une feuille de match et qui pour raison de blessure ou de maladie ne prennent pas part à la rencontre ou abandonnent en cours de partie, un certificat médical devra être adressé au secrétariat provincial dans les délais prévus par le règlement. De plus ces joueurs devront apposer leurs signatures sur la feuille de match pour prouver leur présence lors de cette rencontre.

1. **Divers** :

La journée unifiée et de la mixité s’est bien déroulée et la ligue handisports est satisfaite de l’organisation. Celle-ci est partante pour une nouvelle édition la saison prochaine.

La seule question mise sur la table est de savoir le bienfondé de disputer un double entre un valide et un non-valide.

Il est uniquement à déplorer le manque de participation des joueurs valides lors de cette journée. Pour la saison prochaine nous espérons intégrer à cette journée, tous les joueurs détenteurs d’une licence loisirs.

Cette journée a permis de dégager un bénéfice de 490 euros qui ont été reversés au relais pour la vie.

Il y a un manque de visibilité du ping en général et plus particulièrement au niveau de l’aile francophone, un responsable communication et marketing serait un plus pour rendre au tennis de table une place plus enviable dans le sport en général.

Dans le même sens, il est difficile pour monsieur « tout le monde » d’avoir des infos accessibles notamment en ce qui concerne les résultats de nos belges à l’étranger. Seul un relais via l’application facebook permet d’avoir un suivi.

Nos jeunes joueurs vont participer aux championnats d’Europe. Si tant au niveau individuel que collectif des chances réelles de médailles sont envisageables chez les garçons, le niveau actuel côté fille ne nous laisse pas trop d’espoir.

Dans le calendrier de la saison prochaine sont annoncés trois compétitions PPM Club. Nous souhaitons que chaque région puisse organiser une compétition PPM. Les clubs intéressés peuvent prendre contact avec Maurage Didier au 0857/88.31.80 ou par mail maudidier voo.be

PROCHAINE REUNION LE 12 AOUT 2019 A 19.30

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  | 0498/63.43.57 |  | nicolas\_forthomme@netcourrier.com |